



EN 2027, TOUS LES COLLÉGIENS ACCOMPAGNÉS POUR MIEUX VIVRE LEUR SCOLARITÉ AU QUOTIDIEN, DANS DES ÉTABLISSEMENTS 3.0, NEUFS OU RÉNOVÉS.

PLUS D'INFORMATIONS SUR DEPARTEMENT13.FR   

■ Pourquoi le plan Charlemagne ?

Les Etats Généraux de Provence, réalisés en 2016, ont démontré l'enjeu central que constitue l'accompagnement de la jeunesse du Département dans un contexte où l'échec scolaire et le chômage doivent être combattus avec force.

De plus, en 2025, les collèges du Département des Bouches-du-Rhône pourraient accueillir **presque 8 % d'élèves en plus, soit 105.000 collégiens**.

Conscient des défis que cela représente, **le Conseil départemental entend poursuivre et accélérer l'action entreprise depuis 2015**. Il s'agit de préparer au mieux le collège de demain en donnant à la communauté éducative mais surtout aux collégiens, les meilleures conditions de travail, propices à la réussite scolaire, professionnelle, et bien sûr à l'accomplissement personnel.

- 135 collèges publics départementaux, 1 collège métropolitain, unique en France, et 51 collèges privés

- 35 gymnases et salles polyvalentes

- 57 plateaux sportifs

- 97 000 collégiens à la rentrée 2017

- 66 000 demi-pensionnaires

- 17 000 élèves transportés

- 1 520 agents du CD 13 oeuvrent dans les collèges

C'est **un véritable pari sur la réussite de la jeunesse** que les Bouches-du-Rhône ont décidé de mettre en œuvre, **rendu possible par une gestion rigoureuse et cohérente des deniers publics depuis 2015**.

■ Un budget historique au bénéfice des collégiens

Il s'agit d'un plan résolument tourné vers l'avenir, déclinant une politique ambitieuse au service de la grande priorité qu'est la jeunesse.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a élaboré une stratégie sur 10 ans pour un montant de plus de 2,5 milliards d'euros. 1,2 milliard en fonctionnement et 1,3 milliard en investissement.

A la rentrée de septembre 2017, au plan national, les conseils départementaux consacrent en moyenne 1.500 euros par collégien. Avec son plan Charlemagne, les Bouches-du-Rhône se démarquent nettement avec **une moyenne de plus de 2.500 euros par élève**.

■ Un engagement pour les collégiens au-delà des compétences départementales

Parce que réussir le pari de la jeunesse appelle à **dépasser les habitudes**, le plan Charlemagne développe **de nombreuses actions nouvelles issues de sa politique volontariste**.

Pour faire du collège un lieu d'épanouissement et d'apprentissage pour les jeunes provençaux, le plan Charlemagne multiplie les initiatives :

- en offrant aux collégiens, enseignants, personnels de l'éducation, les meilleures conditions de travail et d'apprentissage et, plus largement, de vie scolaire dans **des établissements modernes, sécurisés, et respectueux de l'environnement** ;
- en développant **les usages numériques pour favoriser l'innovation pédagogique** ;
- en proposant **des actions pédagogiques, citoyennes et républicaines**, au service de la réussite éducative, du développement personnel et de l'insertion professionnelle, le collège étant le garant de l'apprentissage du bien vivre ensemble et des valeurs françaises.

■ La concertation et la prise en compte des besoins au cœur de l'élaboration du plan Charlemagne

Le plan Charlemagne est le fruit d'une méthode basée :

- sur l'écoute ;
- sur l'analyse des besoins des territoires grâce à des études internes et une étude menée par l'INSEE à la demande du Département et de l'Académie en 2016 ;
- sur la logique du partenariat.

Le réseau des collèges s'appuie sur les centaines d'agents départementaux qui travaillent avec passion au quotidien pour un bon fonctionnement de nos établissements. En parallèle, les actions du Département sont pensées et menées en lien étroit avec la communauté éducative et les services académiques.

En érigeant une certaine idée de l'éducation comme grande cause départementale, il est proposé non seulement d'y consacrer un budget inédit, mais aussi d'imaginer de nombreux dispositifs innovants et pragmatiques concourant à l'éducation des jeunes.

Ces dispositifs répondent aux défis que doit relever la Provence au service du bien commun :

- donner à chaque collégien la possibilité de réussir et l'envie de la réussite ;
- préparer les jeunes à devenir les adultes de demain et des citoyens responsables et épanouis ;
- lutter à long terme contre le communautarisme et le radicalisme religieux et toute forme de discrimination.

Exceptionnel, ce programme est à la hauteur de l'ambition du Conseil départemental d'offrir un cadre d'apprentissage serein et motivant, favorable à la réussite éducative. Il permet de mesurer les efforts financiers, matériels et éducatifs, consentis par le Département pour permettre à nos jeunes d'aller sereinement et en toute confiance vers l'autonomie.



Sommaire

Introduction	<i>Page 2</i>
Axe 1 : En 2027, tous les collégiens dans un établissement neuf ou rénové	<i>Page 6</i>
Axe 2 : En 2027, tous les collégiens dans des établissements 3.0	<i>Page 15</i>
Axe 3 : En 2027, tous les collégiens accompagnés pour mieux vivre leur scolarité	<i>Page 20</i>
Conclusion	<i>Page 32</i>
Annexes : Programme bâtementaire	<i>Page 33</i>

Axe 1 : en 2027, tous les collégiens dans un établissement neuf ou rénové

Offrir aux collégiens et à la communauté éducative les meilleures conditions d'apprentissage et de travail

Le Département des Bouches-du-Rhône veut offrir aux collégiens et à la communauté éducative les meilleures conditions d'apprentissage et de travail avec des collèges innovants, sécurisés et durables, en les dotant de moyens humains et financiers adaptés.

➤ Thème 1 Des bâtiments durables

L'investissement de grande ampleur du Département se concentre en priorité sur la construction, la rénovation et l'entretien de l'ensemble des établissements scolaires départementaux. Des travaux qui seront réalisés selon **les dernières normes en matière de qualité durable des constructions**.

Quel que soit sa ville ou son quartier, qu'il évolue dans un collège public ou privé, chaque collégien doit bénéficier du **meilleur cadre d'apprentissage possible**.

Grâce au plan Charlemagne, 700 millions d'euros vont être engagés pour la reconstruction ou la rénovation de 50 collèges de 2017 à 2027.

En comparaison, sur la période 2003-2014, 40 collèges avaient bénéficié de l'intervention départementale.

A savoir : *Cet engagement pour les collèges fera aussi passer la moyenne d'âge des bâtiments de 50 ans à 33 ans et demi.*



- **Une programmation ambitieuse : des créations, reconstructions et réhabilitations pour environ 20 collèges**

Cette programmation est établie sur la base d'un nombre de collégiens estimé entre 102 000 et 106 000 en 2025, ainsi que sur l'état du bâti, et s'étendra sur la durée du plan Charlemagne soit de 2017 à 2027 (cf. programme bâtementaire joint en annexe).

Coût : 500 Millions d'euros

- **Un programme de rénovations, réhabilitations et extensions de 30 collèges**

Coût : 200 millions d'euros, investis de 2017 à 2027 (cf. programme bâtementaire joint en annexe).

- **L'implantation de nouveaux internats publics d'excellence, tremplins vers la réussite**

Un premier internat est déjà prévu au sein de la future Cité mixte internationale sur le périmètre d'EuroMéditerranée, en partenariat avec la Ville de Marseille et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Coût : 10 millions d'euros



▪ Une maintenance efficace et adaptée

Il s'agit de maintenir en bon état l'ensemble du parc des collèges et de l'adapter aux besoins pédagogiques et aux normes réglementaires qui garantissent le bien être des collégiens, la bonne accessibilité des bâtiments et la gestion durable des énergies.

Coût : 300 millions d'euros dont 100 millions d'euros supplémentaires

▪ Le pavoiement de l'ensemble des collèges du Département

Les collèges sont des établissements publics dont le triptyque républicain orne le fronton : liberté, égalité, fraternité. Chaque collège sera donc pavoiisé des drapeaux français, européen, du Département et de la Provence afin de marquer l'attachement de tous à ce qui constitue notre identité commune.

Coût : 60 000 euros

▪ Les dotations de fonctionnement du public

Elles permettent d'assurer l'autonomie des collèges publics.

Coût : 140 millions d'euros dont 10 millions d'euros supplémentaires

A savoir : *Le financement des collèges pour leur fonctionnement est une des principales missions obligatoires des Départements. Le niveau de financement dans notre département permet une réelle autonomie des collèges au bénéfice de la communauté éducative.*



■ Le soutien en faveur des collèges privés sous contrat

Il s'agit, dans le cadre de la loi Falloux, d'assurer le financement des travaux et des équipements pour les collèges privés.

Cette aide devrait permettre, dans les limites réglementaires, de participer notamment à la sécurisation, à la mise aux normes de sécurité ou d'accessibilité, et aux travaux informatiques nécessaires, dans le cadre du plan national numérique et du développement des usages.

Calendrier : 2017 - 1.200.000 euros

A partir de 2018 - 2.000.000 euros

Coût : 20 millions d'euros dont 10 millions d'euros supplémentaires

A savoir : Le Département, qui n'attribuait plus ces aides depuis 2010, les a rétablies en 2017.



■ Une exploitation des collèges sous le signe de l'exemplarité

❖ Une gestion soucieuse du développement durable

Notre territoire mérite une exploitation soucieuse du développement durable et de l'optimisation des coûts (exploitation des chaufferies des collèges, achat du gaz et de l'électricité, équipements durables, valorisation des déchets, produits verts, création d'installations photovoltaïques...).

Coût : 100 millions d'euros dont 5 millions d'euros supplémentaires

A savoir : Mise en place depuis 2016

NOUVEAU

❖ Plan Vélo

Ce plan qui s'étendra sur 5 ans a vocation à développer les modes de déplacement doux. Il est financé pour les communes.

Coût : 40 millions d'euros

A savoir : *Il s'agit d'une action volontariste du Département, en faveur de nos collégiens, aux abords des collèges notamment. Un plan qui sera développé sur 5 ans.*

➤ Thème 2 : L'humain au cœur des collèges

Le Département poursuit sa démarche participative pour façonner le collège de demain et former ses agents aux nouveaux enjeux touchant à leur mission de service public, pour le bien-être des collégiens.

NOUVEAU

Une réflexion sur le programme constructif du collège de demain, impliquant la communauté éducative et les élèves

Le programme constructif des collèges est en cours de révision. La communauté éducative et les élèves sont associés à la réflexion dans le cadre d'une concertation sur le "collège de demain." Les résultats de cette concertation seront intégrés dans un second temps au programme constructif en cours d'élaboration.

Calendrier : 2017 - refonte du programme actuel.
2018 - mise en application

Coût : 50 000 euros

A savoir : *La démarche participative du Conseil départemental est devenue un élément incontournable des projets qu'il initie, notamment auprès des établissements scolaires où la communauté éducative et les collégiens sont régulièrement consultés.*

NOUVEAU



- **Des équipements pour tous et adaptés.**

Il s'agit de la création d'espaces d'enseignement adaptés dans les collèges à une pédagogie innovante et permettant une amélioration des conditions de travail des élèves et des personnels administratifs.

Etat d'avancement et date de mise en œuvre :

Action poursuivie avec de nouvelles expérimentations.

Février 2018 : déploiement pour expérimentation dans 5 collèges pilotes

Années suivantes : lancement pour l'ensemble du parc des collèges.

Coût : 35 millions d'euros dont 4 millions d'euros supplémentaires

- **Le renfort des moyens en agents (ATI et ATC) dans les collèges**

L'adaptation des moyens est nécessaire au regard des enjeux liés à la vie des établissements et au numérique. Elle doit aussi tenir compte des aides de l'Etat (emplois aidés).

Coût : 600 millions d'euros dont 40 millions d'euros supplémentaires

A savoir : Le Département a créé environ 140 postes d'ATC depuis qu'il détient cette compétence. En ce qui concerne les ATI, les Bouches-du-Rhône sont précurseurs et initient une action volontariste, qui reste inégalée à ce niveau avec environ 1 poste par collège.



- **Des agents bien formés.**
Une action du plan de lutte contre la radicalisation

Dans le cadre du plan pour le sursaut national, les agents départementaux sont formés à la sécurité, aux valeurs de la République, à la laïcité, aux premiers secours et au repérage des signes de radicalisation.

Coût : 20 000 euros



NOUVEAU

- **Des agents bien équipés**

Le Département assure le renouvellement des équipements des agents des collèges en prenant en compte l'évolution de leurs besoins et les évolutions techniques et ergonomiques.

Calendrier : Janvier 2018 - Lancement de la campagne 2018 auprès des collèges avec un déploiement sur six ans.

Coût : 3,5 millions d'euros

A savoir : *Cette obligation réglementaire était diversement mise en œuvre au sein des collèges. Le plan proposé permettra de remplir au mieux cette mission, et d'assurer la sécurité égale des agents sur l'ensemble du territoire.*

- **La signature de nouvelles conventions d'objectifs et de moyens avec chacun des collèges publics**

La relation aux établissements donne lieu à des objectifs et des engagements concertés et partagés, selon les compétences prévues par la loi. Il s'agit de préciser à chacun, département et chef d'établissement du collège, ses missions au service des collégiens (bon accueil des élèves, restauration etc.)

Calendrier : Des conventions existent d'ores et déjà avec les collèges. Elles seront actualisées. Une réflexion sera menée en interne et en partenariat avec l'Education
2019 – Mise en œuvre

NOUVEAU

- **Un renforcement des dotations de fonctionnement aux collèges privés**

La convention avec les représentants de l'enseignement privé sur le forfait d'externat et les aides volontaristes du Département sera revue pour la période 2018-2020.

Calendrier : Fin 2017 et début 2018 - Concertation avec les représentants de l'enseignement privé sous contrat.

Avril 2018 - vote de la nouvelle convention 2018/2020

Juin 2018 - vote des dotations 2018.

Coût : 130 millions d'euros dont **10 millions d'euros supplémentaires**

A savoir : *Les dotations attribuées doivent respecter un principe de parité. Elles sont donc encadrées par la loi. Toutefois, le Département souhaite fixer l'assiette des dotations en concertation avec l'enseignement privé.*

➤ **Thème 3 : Garantir la sécurité des jeunes collégiens et assurer la prévention**

La menace terroriste qui pèse sur le pays a conduit le Département à la mise en œuvre d'une sécurisation optimale des collèges et de leurs abords.

NOUVEAU ■ **La sécurisation des collèges**

La mise en sécurité des établissements comprend l'installation de portails à contrôle d'accès, des clôtures rehaussées à 2,5 mètres, de la vidéo-protection numérique, des alarmes à signaux différenciés et une exploitation/maintenance adaptée.

Le Département propose également aux communes qui souhaitent installer un système de vidéo-protection aux abords des collèges une aide bonifiée (80 %) dans le cadre d'un dispositif spécifique.

Calendrier : 2017-2018 - 13 collèges sont opérationnels à la rentrée 2017, rejoints par 13 autres durant l'année scolaire. Ensuite, une fois les marchés passés, une vingtaine de collèges par an seront équipés.

25 communes se sont dotées de caméras aux abords des collèges (83 collèges dont 46 sur Marseille).

Coût : 65 millions d'euros

A savoir : *Le Département apparaît en pointe au niveau national, tant au niveau de l'équipement technique que des crédits engagés.*

De nombreux départements sont venus visiter nos installations dont ceux des Alpes-Maritimes et de la Seine-Saint-Denis. D'ailleurs, les Alpes-Maritimes développe ces moyens sur ses collèges à l'identique.

■ La médiation sociale

Un dispositif de médiation sociale aux abords des collèges du Département est une solution efficace pour prévenir les incidents, apaiser les tensions aux abords de l'établissement et maintenir du lien social.

Cette action est actuellement mise en œuvre sous la forme d'un partenariat financier et technique avec l'Etat aux abords de 53 collèges publics et par le financement de 4 associations employant une centaine de médiateurs sous contrats aidés, 17 encadrants dont 7,5 adultes-relais.

Coût : 20 millions d'euros dont 4 millions d'euros supplémentaires

A savoir : *Un tel dispositif de par son ampleur, demeure rare dans les autres départements de France.*

■ Prévention : des animateurs mobilisés

Au titre de la délégation des centres sociaux, 36 animateurs de prévention agissent au quotidien auprès des élèves exclus temporairement dans les structures dont le Département est le financeur, essentiellement dans les secteurs en Zone Réseau d'Education Prioritaire (REP).

Coût : 15 millions d'euros



Axe 2 : en 2027, tous les collégiens dans des établissements 3.0

Développer les usages numériques pour favoriser l'innovation pédagogique et renforcer le lien collège/domicile

Le Département a décidé de faire du numérique éducatif une priorité. Chaque collégien de Provence doit pouvoir maîtriser les technologies de l'informatique et de la communication à l'issue de son parcours dans le secondaire.

Thème 1 : Des équipements à la pointe de la modernité

▪ La réalisation des travaux et des équipements nécessaires

Il s'agit d'un large renforcement des actions déjà entreprises par le Département. La programmation se fera au fil des demandes des établissements avec l'objectif de répondre encore plus efficacement et à des sollicitations plus nombreuses.

Coût : 65 millions d'euros dont 15 millions d'euros supplémentaires

A savoir : Le Département, précurseur du numérique dans les collèges, demeure à la pointe en matière de travaux et d'équipements numériques. Il conviendra d'adapter l'équipement des collèges, compte tenu de l'arrivée massive des tablettes, qui vont modifier et accélérer les usages.



▪ Le raccordement au Très Haut Débit (THD)

Le THD permettra la réussite du Plan National Numérique, auquel participeront à terme l'ensemble des collèges sur les 4 niveaux de classe, et plus largement le développement des usages numériques en classe.

Calendrier : Fin 2017 - Tous les collèges publics seront raccordés au THD (20 Mo)
Début 2018 - Augmentation de débits à 50 Mo pour tous les collèges publics.

Fin 2018 : bilan des usages, en vue d'éventuelles augmentations ciblées des débits en 2019 dans les établissements le justifiant.

Coût : 24,35 millions d'euros

A savoir : dispositif unique en France de par son ampleur.



Le remplacement du pare-feu EOLE-AMON

Le Département procédera au changement des équipements informatiques vieillissants, ce qui permettra également de réduire les frais de maintenance en condition opérationnelle, dans une logique de gestion raisonnable et responsable. Les anciens équipements seront mis à disposition ou recyclés via des associations.

Calendrier : 2018 – Mise en oeuvre.

Coût : 1 million d'euros



Le déploiement du Plan National Numérique

Le Département s'appuie sur le dispositif proposé par l'Etat et accélère sa mise en œuvre grâce au plan Charlemagne. L'objectif du Plan National Numérique est de mettre à la disposition des collégiens une tablette avec clavier afin d'améliorer les contenus pédagogiques qui leurs sont proposés, et garantir leur accès à Internet en toute sécurité avec des filtres internes.

Ceci représente 48.000 tablettes pour les élèves, 2.000 pour les professeurs et 5.000 pour les remplacements. Soit un total de 55.000 tablettes. La participation de l'Etat, si elle est maintenue en 2018, se fera sur la base de 35.000 élèves et 2.000 enseignants, sauf accord du Ministère pour un financement dès la 6^{ème} en 2018.

Calendrier : 2017 – Des tablettes ont été livrées dans 133 collèges publics et privés retenus dans ce cadre

2018 - déploiement anticipé

Coût : 63 millions d'euros



A savoir : Le Département est, de très loin, le premier en France pour le nombre de tablettes déployées sur le PNN. En accélérant et amplifiant le plan arrêté par l'Etat, il s'affirmera encore davantage comme le précurseur du collège numérique.

➤ Thème 2 : Des nouveaux usages pour l'innovation pédagogique

NOUVEAU

▪ Le portail captif : le collège dématérialisé

Le portail captif permet d'autoriser des professeurs, des élèves et d'autres intervenants, à accéder au collège, avec leurs propres machines, à certaines ressources numériques de l'établissement.

Calendrier : 2018 – Etude et choix de la solution

Coût : 500 000 euros

A savoir : Ce projet est unique en France, étant donné le nombre d'établissements concernés. Il permet un usage encore plus facile, puisqu'il sera possible de se connecter avec les propres équipements des élèves et des professeurs. Ce projet est aussi une volonté partagée avec l'Etat.

NOUVEAU

▪ Le bureau virtuel

Le bureau virtuel consiste en la mise en œuvre d'un environnement pédagogique virtualisé, permettant aux professeurs, aux élèves et à leur famille de pouvoir accéder depuis leur domicile à l'ensemble des applications informatiques et des ressources pédagogiques mises à disposition par le collège.

Calendrier

Etudes en 2019 pour une mise en œuvre à compter de 2020

Coût : 12 millions d'euros

A savoir

Il s'agit d'un projet unique en France.



NOUVEAU

▪ La téléphonie sur Internet dans les collèges

La mise en place de la téléphonie sur Internet (ou TOIP) dans les collèges permettra de réduire à terme de façon très importante le coût de fonctionnement de la téléphonie dans les collèges, tout en offrant des nouveaux services aux équipes administratives et éducatives.

Calendrier : 2019 - Equipement de l'ensemble des 135 collèges.

Coût : 3,57 millions d'euros

NOUVEAU

▪ La mise en œuvre de nouveaux outils de modernisation de la vie scolaire

Ce dispositif permettra l'évolution des logiciels de vie scolaire, afin de renforcer et faciliter les échanges avec les parents et de favoriser la mise en ligne des devoirs ainsi que la gestion numérique de la classe en temps réel (absentéisme, demi-pension, etc.)

Calendrier

Mise en œuvre en 2019.

Coût : 3 millions d'euros

NOUVEAU

▪ Le développement des bons usages du numérique avec des laboratoires, des manuels scolaires

Le Département souhaite aller plus loin dans le développement des usages pédagogiques et éducatifs du numérique.

Laboratoires numériques

Une expérimentation sera lancée en 2017/2018 dans deux collèges (Malraux à Marseille et J. de La Fontaine à Gémenos) dans le cadre du Plan National Numérique. Elle donnera lieu à un bilan.

Généralisation des manuels numériques et développement des ressources numériques : un dispositif unique en France qui permettra d'en finir avec les cartables lourds.



2017-2018 - une concertation va être lancée avec le Rectorat.

2019 - Généralisation des manuels numériques sous réserve des résultats du groupe de travail et de la disponibilité des manuels auprès des éditeurs.

Plateforme d'aide aux devoirs

Il s'agit d'exercices et de cours en ligne à disposition des élèves qui ont besoin d'un coup de pouce dans leur parcours scolaire.

Guide des usages numériques

2018 : refonte

Coût global: 15 millions d'euros



■ **Un dispositif de cours interactif à distance (robot)**

Outre la meilleure prise en compte des élèves en situation de handicap ou empêchés via les divers travaux, mobiliers et équipements, il sera développé un dispositif de suivi de cours interactif à distance (robot). Ainsi, dès 2017/2018, en guise d'expérimentation, le Département pourrait doter des collèges volontaires d'un robot permettant aux élèves ne pouvant venir au collège (maladie, handicap spécifique...) d'être virtuellement présents en classe et de participer à distance aux cours et à la vie de classe. Le rectorat est très intéressé par cette démarche.

Calendrier : 2018 - expérimentation et bilan.

Années suivantes - lancement des marchés avant déploiement.

Coût : 2 millions d'euros

A savoir : Le Département sera le premier à mettre en œuvre ce dispositif à une grande échelle.



Axe 3 : en 2027, tous les collégiens accompagnés pour mieux vivre leur scolarité

Accompagner l'ensemble des collégiens en favorisant leur réussite éducative et en formant les citoyens de demain

Parce que le plan Charlemagne est avant tout un plan pour les collégiens, le Département apporte son soutien aux familles des élèves sous différentes formes. Les actions éducatives proposées préparent les jeunes à devenir des citoyens responsables, tournés vers l'avenir, les pieds ancrés dans leur histoire et leur territoire.

➤ Thème 1 : Aides à la scolarité

▪ Elargissement des bénéficiaires du Chèque resto collège

Le Chèque resto collège est actuellement attribué aux collégiens titulaires de la bourse nationale, inscrits 4 jours par semaine à la demi-pension, scolarisés dans un collège public ou privé des Bouches-du-Rhône. Il est versé directement au collège et déduit du prix de la demi-pension (448 € par an), dont il représente environ 60 %.

Le Département souhaite étendre l'attribution de ce Chèque resto. Il permettra ainsi à de nombreuses familles, exclues du dispositif en raison de leurs ressources trop élevées par rapport aux critères actuels, de bénéficier de ce Chèque resto. Cet élargissement sera réalisé selon un seuil et des critères qui sont en cours de définition.

Coût : 47 millions d'euros dont 10 millions d'euros supplémentaires.

▪ Allocation départementale d'étude des collèges

Destinée aux collégiens des Bouches-du-Rhône, cette allocation départementale allège le coût de la scolarité des familles les plus en difficulté. D'un montant de 138€ par an, elle est versée aux familles des collégiens boursiers.

Coût : 28 millions d'euros

▪ Allègement des cartables

Matin et soir, les collégiens transportent sur leur dos entre 7 et 9 kg en moyenne. Pour pallier cette surcharge, sur demande des collèges, le Département finance l'achat d'un deuxième jeu de manuels scolaires dans les principales disciplines, permettant ainsi de garder un jeu de livres à la maison.

Coût : 3 millions d'euros

▪ Les séjours sportifs, éducatifs et culturels

Le Département organise en partenariat avec des associations, des séjours de loisirs en dehors du cadre scolaire. Ces séjours se déroulent, en périodes de vacances scolaires, dans des centres agréés Jeunesse et Sports. Les associations prennent en charge le dossier de l'enfant, en relation avec la famille et le collège. Elles assurent aussi le transport, l'hébergement, le matériel, l'assurance, l'encadrement et l'animation.

Coût : 25 millions d'euros

A savoir : Depuis la rentrée scolaire 2016, ces séjours sont ouverts aux élèves des collèges privés sous contrat.

Il n'existe aucun dispositif départemental équivalent en France par l'ampleur de l'engagement financier.

▪ La carte « L'attitude Provence »

Cette carte d'une valeur de 100€ comporte actuellement 5 portemonnaies numériques destinés à réduire les coûts liés à la pratique culturelle et sportive des collégiens :

- 30 € de réduction pour la pratique sportive ;
- 30€ de réduction pour la pratique artistique ;
- 20€ de réduction qui peut se cumuler au choix avec la pratique sportive ou artistique ;
- 10€ de réduction pour l'achat de livres ou contenus numériques ;
- 10€ de réduction pour l'achat de places de spectacles vivants.

Les réductions sont valables du 1^{er} septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante. Aucune condition de ressources n'est exigée.

Pour faciliter son utilisation, le Département va désormais indifférencier l'utilisation des 100 euros. Le collégien pourra utiliser la totalité de la somme sur la pratique qu'il souhaite et ne sera plus limité sur l'une ou l'autre. Ainsi, des collégiens qui n'utilisaient pas cette carte seront davantage incités à le faire.

Coût : 40 millions d'euros dont 25 millions supplémentaires



NOUVEAU ■ Le kit de fournitures scolaires

L'entrée au collège est de plus en plus chère (196 euros en moyenne par enfant en 2017). Le Département s'engage pour aider les familles à faire face aux dépenses de la rentrée.

Un kit de fournitures scolaires sera proposé aux collégiens de 6^{ème}. Cette aide, destinée à tous les élèves d'une classe d'âge sans distinction de ressources, soulignera l'entrée dans les « années collège ».

Calendrier : mise en œuvre en 2019

Coût : 6 millions d'euros

NOUVEAU ■ Une restauration scolaire encore améliorée : qualité, bien-être, plaisir : manger autrement

Le dispositif « manger autrement au collège » comprend un programme d'action diversifié et complet :

1/ Un accueil des élèves à la demi-pension dans de meilleures conditions (hygiène, place, acoustique, temps de pause méridienne...) (compris dans les travaux de rénovation et de maintenance).

2/ Le suivi de la sécurité alimentaire dans les collèges (Plan de maîtrise Sanitaire des collèges du Département, Audit en hygiène par le Laboratoire Départemental d'Analyse (LDA), Plan de mise en œuvre des actions correctives, Guide sur les allergènes...)

3/ Une charte de la restauration scolaire, affirmant les objectifs du Département et associant les usagers à son élaboration.

4/ Une aide à l'achat de fruits et légumes

5/ L'accompagnement des collèges dans l'achat des denrées par un dispositif de circuits courts (productions locales)

6/ Le développement de l'éducation au goût et à la qualité des produits du terroir (menus à thèmes, partenariat avec des chefs de restaurants, visites d'exploitation d'agriculteurs bio.)

7/ La valorisation du savoir-faire et du professionnalisme des personnels du Département, notamment des chefs de cuisine (participation à des salons, concours et recettes de chefs...).

8/ Le tri et la valorisation des bio-déchets issus de la restauration scolaire

9/ La rédaction d'un guide sur les bio-déchets

Calendrier

2017 à 2019 : déploiement progressif du dispositif dans sa globalité

Coût : 10 millions d'euros

A savoir : *Le département des Bouches-du-Rhône est en pointe de l'innovation avec le dispositif « Manger autrement au collège », qui comporte notamment des actions éducatives en lien avec l'alimentation, axées sur l'encouragement des élèves aux bons comportements alimentaires : "Questions de goût", la lecture des étiquettes, la prévention du gaspillage...*

- **La prise en charge pour le suivi médical de prévention pour les collégiens pratiquant une activité sportive dans le cadre du collège**

C'est un bilan complet qui permet d'améliorer la prévention des risques de blessures liées à la pratique d'une activité physique et sportive intensive.

Calendrier

L'engagement du Département va doubler à partir de 2019.

Coût : 2 millions d'euros dont 1 million d'euro supplémentaire

- **La création d'une aide départementale complémentaire au Fonds social des collèges**

De manière complémentaire à l'Etat, le Département crée une aide départementale que les collèges pourront solliciter afin de constituer un fonds social permettant d'attribuer des aides aux familles en difficulté.

Calendrier : 2018 : mise en œuvre à la rentrée scolaire.

Coût : 5 millions d'euros

A savoir : Il s'agit d'une innovation pour un département français.

➤ Thème 2 : Actions éducatives

A. Les actions éducatives à portée générale

▪ Les projets éducatifs menés à l'initiative des établissements : PAME

Le Département attribue des aides forfaitaires pour les projets menés à l'initiative des équipes pédagogiques des collèges (PAME : Participation aux actions menées par les établissements).

Le nombre et le montant des aides sont forfaitaires, en fonction de la taille et de la catégorie des établissements.

Il attribue aussi une aide financière forfaitaire pour les actions éducatives complémentaires des collèges publics et privés (voyages, déplacements, intervention d'association, achat de livres pour le CDI.....)

1000 projets environ par an.

Il existe des PAME généraux et des PAME spécifiques complémentaires en faveur des élèves de SEGPA, ULIS, dispositifs relais...

Coût : 10 millions d'euros

A savoir

Le Département est à la pointe en matière d'actions éducatives complémentaires, politique volontariste qui est loin, encore maintenant, d'être généralisée dans les départements. Les chefs d'établissements arrivant dans les Bouches-du-Rhône se font largement l'écho de cette avancée en la matière.

▪ Un soutien renforcé aux projets et fonctionnement des structures du monde éducatif

Les subventions en fonctionnement général ou en projets spécifiques allouées aux associations œuvrant dans le champ éducatif en direction des collégiens se répartissent selon des critères de recevabilité et les orientations de la politique éducative du Département. En font partie les fédérations de parents d'élèves notamment et les organismes éducatifs.

Coût : 6 millions d'euros

▪ Le développement artistique et culturel des collégiens

1/ Les classes orchestre / danse / cirque / théâtre : Ces actions prennent la forme d'ateliers participatifs de création artistique, d'actions de sensibilisation aux pratiques collectives en milieu scolaire et d'actions d'information-formation des professeurs d'enseignement artistique.

2/ La maîtrise départementale : Le Département finance son fonctionnement (Direction Culture) et son accueil dans un collège public (DEC), à ce jour, le collège Malraux, à Marseille.

3/ L'accueil renforcé dans les établissements culturels du Département

Coût : 1 million d'euros

A savoir : *Peu de départements financent les classes artistiques - qui relèvent de l'Education nationale et des villes (conservatoires) – et possèdent des établissements culturels aussi nombreux et prestigieux.*

NOUVEAU

▪ La découverte des métiers et du monde économique, en vue de l'orientation future des collégiens

Le département propose un accompagnement des élèves de 4^e et 3^e à leur stage obligatoire :

- Techniques de recherche de stage : lettre de demande, CV, entretiens
- Forum entreprises
- Forum de l'emploi

- Visites d'entreprises
- Livret de bord destiné aux élèves et aux entreprises
- 100 stages au Département : donner la possibilité à plus de 1 000 collégiens sur 10 ans de découvrir les métiers de notre Institution, d'en comprendre le fonctionnement et les aider à confirmer ou choisir leur orientation.
- Plateforme web de recherche d'entreprises

Il aide à l'orientation par la découverte des métiers par la mise en place de :

- Journées thématiques en entreprises pour découvrir en situation les métiers : métiers de la restauration, du tourisme...
- Forum de découverte des métiers
- Actions éducatives : représentation des métiers, outils et codes du milieu « pro »
- Outil numérique d'aide à l'orientation par la découverte des métiers ("Explorateur des métiers")

Calendrier : mise en œuvre en 2018

Coût : 1 million d'euros

A savoir : Le choix du Département s'est porté sur l'accompagnement du collégien à son orientation de manière globale par un dispositif structurant abordant les différents aspects : savoir, savoir être et savoir-faire, ce qui est une spécificité des Bouches-du-Rhône.

NOUVEAU

▪ L'aide au devoir et l'accompagnement scolaire

Le Département souhaite redonner l'envie d'apprendre et développer l'autonomie des élèves, avec des dispositifs répartis sur le territoire et la création d'outils nouveaux :

1/ Un appel à projets associatifs sur :

- l'accompagnement scolaire et l'aide aux devoirs sur tout le territoire départemental, par des associations ou organismes reconnus
- la remobilisation du collégien en risque de décrochage

- l'aide à la prise en charge des élèves temporairement exclus du collège

2/ Mise en œuvre d'une plateforme d'aide aux devoirs en ligne, avec exercices et cours à disposition des élèves ayant besoin d'un coup de pouce dans leur parcours scolaire.

3/ Dispositif « devoirs faits » : la participation du Département à un service public de l'aide aux devoirs, en lien avec l'académie et assuré par des adultes formés, sur des heures supplémentaires.

Calendrier : 2017 à 2019 – Mise en œuvre

Coût : 7 millions d'euros dont 4,5 supplémentaires

A savoir : La plateforme d'aide aux devoirs sera une première en France.

B. Les actions éducatives sportives



▪ L'ouverture des collèges hors temps scolaire

Le Département veut faciliter l'ouverture des collèges en dehors du temps scolaire.

Actuellement, 22 collèges sont ouverts en dehors du temps scolaire, selon des modalités et des amplitudes horaires très diverses, de certains soirs, hors vacances, à tous les soirs, le week-end et les vacances.

L'objectif est de généraliser ce dispositif.

Coût : 6 millions d'euros dont 3 millions d'euros supplémentaires

A savoir : L'ouverture à tous des équipements sportifs des collèges a été souhaitée par la Présidente du Département à l'issue des Etats Généraux de Provence, en 2016.

Depuis, le Département multiplie les ouvertures d'équipements et reste précurseur du dispositif.



■ Le financement des classes sportives et associations sportives des collèges

Le Département soutient le sport scolaire grâce au financement :

- des classes sportives qui sont des classes spécifiques bénéficiant d'un emploi du temps adapté. Une aide financière est versée au collège. Elle est destinée à couvrir des frais de déplacements, d'achat de petits matériels ou bien encore d'encadrement.
Le Département compte à ce jour 60 sections sportives publiques, et 4 privées (non financées).
- des associations sportives des collèges, destinée à couvrir des frais de déplacements (rencontres départementales et régionales), et d'achat de petits matériels.
Environ 13 000 collégiens bénéficient de cette enveloppe qui leur permet de pratiquer une trentaine de disciplines sportives le mercredi après-midi.

Coût : 4 millions d'euros

A savoir : *le dispositif va être ouvert aux collégiens du secteur privé.*



■ Le Plan « voile et aviron »

Cette opération permet dans le cadre du temps scolaire aux collégiens de se familiariser avec les sports nautiques. Elle sera étendue à davantage de bénéficiaires dès 2018/2019.

Coût : 3,5 millions d'euros dont 1,7 million d'euros supplémentaire



■ Une « olympiade des collèges »

Elle réunira tous les deux ans des collégiens, dès 2020 lors des JO d'été, en individuels ou en équipes sur une série d'épreuves sportives. Ces équipes incluront des élèves en situation de handicap. Des sportifs de haut niveau parraineront cette olympiade et viendront aussi dans le courant de l'année scolaire pour témoigner de leur parcours et transmettre leur passion du sport et ses valeurs aux élèves.

Coût : 500 000 euros



A savoir : Cette opération organisée en particulier pendant l'année Olympique prend de fait une dimension symbolique et médiatique plus importante.

C. Les actions éducatives citoyennes



▪ Les actions pédagogiques de niveau Actions issues des Etats généraux de Provence

1/ Des actions prioritaires par niveau de classe

Classes de 6^{ème} : Développement des actions d'initiation à l'environnement avec la découverte des sites naturels remarquables du département. Cette action est renforcée par un livret de la biodiversité du Département distribué à tous les élèves de 6^{ème}, un atlas à tous les enseignants de SVT et par l'élaboration d'une charte des sorties nature pour les associations.

Classes de 5^{ème} : L'accès au numérique par le prêt de tablettes et le développement de projets innovants pour accompagner l'apprentissage des savoirs.

Classes de 4^{ème} : Développement des actions sur la prévention des addictions, la sécurité routière et la nutrition. **La prévention du mal être des adolescents fait l'objet d'une réflexion avec la Maison Départementale de l'Adolescent sur notamment des actions ou outils de prévention du suicide.** Un partenariat avec le SDIS permet d'initier les collégiens aux gestes qui sauvent.

Classes de 3^{ème} : Le devoir de Mémoire par la visite du Camp des Milles. Cette action sera élargie par des sessions de sensibilisation sur les valeurs républicaines et citoyennes dont pourraient bénéficier également les agents départementaux travaillant au contact des collégiens.

Cette action s'intègre au plan de lutte contre la radicalisation.

2/ D'autres actions éducatives complémentaires dans tous les domaines, proposées à tous les collégiens.

Dont l'action pédagogique thématique annuelle « Passeur de mémoire » : le Centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale » (2018)

Afin de développer les liens intergénérationnels et de permettre aux jeunes de mieux connaître leur pays, la France, il sera proposé aux collégiens de participer chaque année à la (re)découverte d'une page de notre Histoire, en lien avec les associations patriotiques ou d'aînés.

Pour 2018, c'est la Grande Guerre qui sera mise à l'honneur à l'occasion du centenaire de la fin d'un des conflits les plus meurtriers de notre histoire au travers :

- de réunions d'échanges et de témoignages sur la Grande Guerre ;
- de découverte du patrimoine local lié à la Grande Guerre. Les collégiens étudieront les monuments aux morts de leur quartier en accédant aux archives qui leur sont liés ;
- d'un voyage pédagogique en lien avec la Première Guerre Mondiale.

Coût : 26 millions d'euros

A savoir : *Ces actions éducatives sont une spécificité : aucun département ne propose une systématisation d'une action sur un niveau de classe, et encore moins un véritable parcours éducatif.*



■ Le Conseil départemental des Jeunes

Le Conseil Départemental des Jeunes a été créé afin d'éclairer la jeunesse sur les missions dévolues au département et d'expliquer le rôle d'un Conseiller départemental.

58 jeunes conseillers départementaux représentant les 29 cantons du département. Comme leurs homologues de l'exécutif départemental, les jeunes élus répondent au principe de parité : une fille / un garçon. Leur élection s'est faite au sein des collèges publics ou privés après une candidature motivée de la part des postulants.

Tout au long de leur mandature qui dure deux ans, les nouveaux conseillers départementaux sont accompagnés par leur binôme « adulte ». Ils forment une équipe complète avec leurs suppléants présents aussi pour deux ans.

Il permet de sensibiliser les jeunes aux valeurs de la République et de les rapprocher des institutions en les impliquant dans le processus démocratique de notre pays.

NOUVEAU ■ Le Prix des collégiens méritants

Les équipes pédagogiques du Département identifient chaque année des collégiens méritants, ayant réalisé des efforts significatifs dans leur comportement, leur engagement ou leur travail.

Une cérémonie est organisée à l'Hôtel du Département en présence de leurs familles et de leurs classes afin de valoriser l'effort et la réussite de ces jeunes motivés.

NOUVEAU ■ Opération « Notre propre collège »

Cette opération a pour objectif de sensibiliser les collégiens au respect de leur cadre de vie dans et hors les murs du collège. Elle pourrait notamment prendre plusieurs formes : nettoyage de rentrée ou de printemps, participation des collégiens à l'entretien des espaces naturels péri-urbain ; défi lancé dans tous les collèges sous la forme de photos ou Pocket films « Avant/Après »...

Calendrier : Septembre 2018 - Lancement de l'opération de nettoyage

Coût : 1 million d'euros

NOUVEAU ■ L'ouverture des collégiens sur l'Europe et sur le monde

Sont proposés :

- un concours annuel de la citoyenneté européenne permettant de sensibiliser les collégiens à l'idée d'appartenance européenne reposant sur des valeurs communes telles que l'engagement et la solidarité entre les différentes populations de l'espace européen, le respect des différentes cultures.
- Un partenariat avec une association pour l'organisation de séjours de découverte des institutions européennes et de leur fonctionnement.
- Un partenariat avec des associations pour accueillir ponctuellement des Services Volontaires Européens (SVE)/Services Volontaires Internationaux (SVI) dans les collèges pour animer des ateliers de langues.
- des actions éducatives dans les collèges sur la découverte d'autres cultures au travers de leur cuisine, de leurs musiques et de toute autre forme artistique.

Calendrier : Septembre 2018 – Mise en œuvre

Coût : 400 000 euros



Conclusion

Constructions, rénovations, collèges numériques, accompagnements éducatifs : le plan Charlemagne présente un large panel de mesures qui ont chacune vocation à préparer l'avenir de nos enfants.

Le budget qui y est consacré en est à la fois la marque concrète et le meilleur symbole.

En 2027, c'est le visage de tous les collèges du Département des Bouches-du-Rhône qui aura changé. Tous seront des lieux de vie modernes, agréables et propices à l'apprentissage des jeunes, futurs adultes et citoyens.

C'est pourquoi ce plan n'est pas figé. Il s'enrichira des contributions de tous ceux - membres de la communauté éducative, parents, collégiens - qui ont compris la nécessité de réaliser ce pari sur la jeunesse et veulent contribuer à en faire une réussite.

Plan Stratégique 2017-2027

20 opérations de reconstruction/extension : (Budgets supérieurs à 12 millions d'€)

Lancement 2017-2020

Gyptis (13009 Marseille) : Reconstruction - capacité 750 - 2^{ème} phase (Gymnase + plateau sportif + logements de fonctions)

Versailles (13003 Marseille) : Démolition reconstruction

Marcel Pagnol (Martigues) : Reconstruction délocalisée - capacité 600 + SEGPA

Auguste Mignet (Aix 1) : Restructuration

Lançon de Provence : Construction nouvelle - capacité 750

Les Hauts de l'Arc (Trets) : Restructuration et extension

Les Amendeirets (Chateauneuf-Les-Martigues) : Reconstruction sur site - capacité 900

Gaston Defferre (13007 Marseille) : Reconstruction

Lancement 2021-2027

Collège du 12^{ème} (Marseille) : Construction nouvelle

Nord Alpilles (Eyragues) : Construction nouvelle - capacité 750

Georges Brassens (Bouc Bel Air) : Reconstruction – capacité 600

Lou Garlaban (Aubagne) : Rénovation globale et accessibilité

Paul Eluard (Port de Bouc) : Reconstruction

Jacques Prévert (Saint-Victoret) : Reconstruction

Glanum (St Rémy de Provence) : Reconstruction + SEGPA

Savary (Istres) : Reconstruction délocalisée - capacité 750

Edouard Manet (13014 Marseille) : Reconstruction délocalisée

Clair Soleil (13014 Marseille) : Reconstruction délocalisée - capacité 600

Sud Alpilles (Mouriès ou Maussane ou le Paradou) : Construction nouvelle

Cité scolaire Internationale (13002 Marseille) : Construction nouvelle

Plan Stratégique 2017-2027

30 opérations de rénovation lourde (budgets inférieurs à 12 millions d'€).

Lancement 2017-2020

Arthur Rimbaud (13015 Marseille) : Aménagement extérieur et création de salle.
Albert Camus (Miramas) : Rénovation + construction gymnase
René Cassin (Tarascon) : Rénovation collège + SEGPA
Jean Moulin (Marseille) : Création d'une salle polyvalente + parkings
Virebelle (La Ciotat) : Réhabilitation partielle + extension
Roger Carcassone (Pélissanne) : Rénovation partielle
Jules Ferry (13015 Marseille) : Réaménagement
Saint Eutrope (Aix en Provence) : Réfection désamiantage et accessibilité
Gilbert Rastoin les Gorguettes (Cassis) : Restructuration + création salle polyvalente
Les Caillols (13012 Marseille) : Création de salle polyvalente
Jean Moulin (Salon de Provence) : Réhabilitation + création salle polyvalente
Monticelli (13006 Marseille) : Réhabilitation
André Chénier (13012 Marseille) : Restructuration et extension

Lancement 2021-2027

Mallarmé (13013 Marseille) : Restructuration rénovation
Louis Leprince Ringuet (La Fare les Oliviers) : Rénovation extension
Louis Aragon (Roquevaire) : Rénovation extension
Grande Bastide (13009 Marseille) : Rénovation restructuration
Château Forbin (13011 Marseille) : Réhabilitation
Alexandre Dumas (13014 Marseille) : Rénovation
André Malraux (Fos) : Rénovation
Gabriel Péri (Gardanne) : Restructuration -extension
Simone Veil (Chateaufort) : Réhabilitation thermique
Pythéas (13014 Marseille) : Réhabilitation
Gérard Philipe (Martigues) : Rénovation restructuration
Jean Moulin (13015 Marseille) : Rénovation extension
Louise Michel (partie ex-Vincent Scotto) (13010 Marseille) : Démolition aménagement
Collines Durance (Mallemort) : Rénovation accessibilité
Henri Wallon (Martigues) : Restructuration rénovation
Jacques Monod (Les Pennes Mirabeau) : Réhabilitation
Jean Jaurès (Peyrolles) : Reconstruction de la demi-pension